

Lutte contre la précarité énergétique



Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Charlotte LE FALHER, Responsable Habitat
Centre administratif « Les Ursulines » Quartier Rohan
CS 50201
44 156 ANCENIS cedex
02 40 96 44 71
charlotte.lefalher@pays-ancenis.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis 2014, la COMPA est engagée dans la lutte contre la précarité énergétique via la mise en place successive de deux Programme d'intérêt Général (PIG) en faveur de la rénovation énergétique des logements (2014-2017 et 2019-2021). Ces deux programmes ont obtenu des résultats très satisfaisants, aussi bien pour les propriétaires ayant effectué des travaux que pour l'économie locale qui profite également de cet engouement.

Malgré cela, les besoins en amélioration énergétique demeurent sur le territoire. Le lancement d'un troisième Programme d'Intérêt Général et la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) pour la période 2022-2023 doivent permettre d'y répondre, dans la perspective d'intégrer le programme d'actions du PLH 2022-2028 actuellement en cours d'élaboration.

- Le PIG lutte contre la précarité énergétique 2022-2023

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants dits modestes et très modestes, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs.

Les aides mobilisés concerneront les travaux permettant de générer un gain énergétique supérieur à 35%.

La COMPA fait appel un opérateur agréé pour la mission de suivi-animation du dispositif : accompagnement technique et administratif des ménages bénéficiaires.

- La PTRE 2022-2023

La plateforme complète le dispositif du PIG car elle s'adresse à l'ensemble des ménages du territoire, sans condition de ressources. L'accompagnement proposé est « à la carte » et vise à orienter le bénéficiaire vers un projet de rénovation adapté et énergétiquement plus vertueux.

La PTRE couvre les interventions suivantes : information de premier niveau, conseil personnalisé, réalisation d'un audit énergétique, accompagnement au montage du projet de travaux, accompagnement pendant et après les travaux.

Les locataires, les propriétaires occupants et bailleurs ainsi que les copropriétés peuvent bénéficier de l'accompagnement proposé dans le cadre de la PTRE.

La COMPA a fait le choix de faire appel à deux prestataires pour la mise en œuvre opérationnelle de la PTRE :

- Prestataire n°1 : information de premier niveau et conseil personnalisé
- Prestataire n°2 : réalisation des audits et évaluation énergétique, accompagnement en amont, pendant et après les travaux, mise en place des actions d'animation et de communication

TYPE D'AIDES

Subventions

Mission de suivi-animation et d'accompagnement des propriétaires

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

ENVELOPPE BUDGETAIRE EPCI POUR LA PERIODE 2022-2023

- PIG lutte contre la précarité énergétique (prévisionnel)

Aides aux travaux : 158 500 €

(500 € pour les ménages modestes, 1 000 € pour les ménages très modestes et 500 € pour les propriétaires bailleurs)

Suivi-animation : 246 698 €

- PTRE (prévisionnel)

Audits énergétiques : 26 500 €

(500 € par audit énergétique)

Animation : 440 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil départemental 44

Conseil départemental 49

ANAH

Région des Pays de la Loire

OBSERVATIONS

En plus de l'habitat, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) qui s'adresse au petit tertiaire privé (entreprises privées de moins de 1 000m²). L'opérateur en charge de la PTRE est missionné pour renseigner et accompagner les entreprises souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique de leurs locaux et/ou faire évoluer leurs process vers des modes de production moins énergivore.

Les dispositifs de PIG et PTRE tels que présentés sur cette fiche sont mis en œuvre sur la période 2022-2023. Il s'agit d'une durée relativement courte permettant à la COMPA de tester leur efficacité et leur complémentarité. L'objectif est de profiter de ces deux années pour penser les dispositifs à l'horizon de 2024, afin d'en optimiser la mise en œuvre opérationnelle et le service rendu à la population.